

Compte Rendu du Conseil Municipal de Tonquédec

Séance du 21 novembre 2016

L'an deux mil seize, le 21 novembre à 20 heures, le Conseil Municipal de la Commune de TONQUEDEC dûment convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle des mariages de la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Claude LE BUZULIER, Maire.

Présents : Les Adjoint(s) : M. René AUFFRET, Mme Joëlle NICOLAS, M. Patrick LE BONNIEC, Mme Marie-Yvonne LE MOAL et les Conseillers Municipaux : Mme Marianne RICHARD, M. Christophe MORELLEC, Mme Julie DENMAT, Mme Magali MARY, M. Louis LE RUE, Mme Maryline ROUCOULET, M. Jack LE BRIS, Mme Florence STRUILLOU, M. Joël PHILIPPE.

Absent avec procuration : M. Tangi RUBIN procuration à M. Christophe MORELLEC,

Secrétaire de séance : Mme Marie-Yvonne LE MOAL,

Date de la convocation : le 14 novembre 2016 Date d'affichage : le 24 novembre 2016

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le procès-verbal de la séance précédente avec une régularisation : une erreur dans la délibération n°20161003-02 concernant la composition de la nouvelle agglomération ; le Conseil approuve avec 13 POUR et 2 ABSTENTIONS.

Monsieur le Maire, avant d'ouvrir la séance, propose aux Conseillers Municipaux d'aller à l'Ecole pour voir les préaux installés durant les vacances de la Toussaint. Les élèves, les parents et les instituteurs sont ravis de ces aménagements.

Le 25 juin 2016, la PLB MUCO est passée par Tonquédec. Notre commune a été récompensée pour ses animations et ses décorations par l'Oscar de l'Animation 2016. Un grand Bravo et Merci à tous les bénévoles.

Un nouveau commerce à Tonquédec, vous trouverez une poissonnerie sur la place de l'Eglise tous les samedis matin de 8h30 à 9h00.

Monsieur le Maire informe les conseillers des animations à venir sur la commune pour cette fin d'année :

- Mercredi 23 Novembre 2016 à 20h00 à la salle Conférence de Guy LE QUERREC, et Vente de Gâteaux par l'Amicale Laïque à partir de 11h30 à l'école,
- Dimanche 27 novembre 2016 Music For Ever à la salle des fêtes,
- Vendredi 2 décembre 2016 Loto du KCT à 20h00 à la salle des fêtes
- Vendredi 9 décembre 2016 Pot de fin d'année avec les employés communaux à 19h00 à la mairie
- Samedi 10 et Dimanche 11 décembre 2016 Marché de Noël à la salle des fêtes par le Comité des Fêtes,
- Conseil Municipal le Lundi 19 décembre 2016
- Samedi 7 janvier 2017 Fest Noz de l'Amicale Laïque à la salle des fêtes à 20h30
- Vendredi 13 janvier 2017 Vœux du Maire à la salle des fêtes à 19h00.

Ordre du jour : 1 – Achat de matériel pour le Restaurant Scolaire,
 2 – Complément Travaux Eglise

- 3 – Choix de l’Emprunt pour les travaux de l’Eglise,
- 4 – Devis pour le Bulletin 2017,
- 5 – Bardage Salle Polyvalente,
- 6 – Achat Décoration de Noël,
- 7 – Recensement 2017,
- 8 – Rapport Eau 2015,
- 9 – Charte des Milieux Aquatiques,
- 10 – Indemnités des Percepteurs,
- 11 – Subvention pour la Nouvelle Association,
- 12 – Travaux en Régie,
- 13 – DM pour Stock du Lotissement Le Clos Nesson,
- 14 – Dossier Installation Classée EARL KERGUNTEUIL
- 15 – Champ de la Commune,
- 16 – Point Verres derrière la Maire.

Délibération n°20161121-01 : Achat de matériels pour le Restaurant Scolaire

Référence Nomenclature DE 1.4

Monsieur René AUFFRET présente aux Conseillers Municipaux les aménagements envisagés pour permettre le maintien dans son poste d’un agent du Restaurant Scolaire. En effet, suite à une maladie, l’agent, actuellement en temps partiel thérapeutique jusqu’en janvier 2017, sera vu par le médecin de prévention en décembre pour valider ou non sa reprise intégrale dans ses fonctions. Afin de permettre cette reprise dans des conditions optimums, il est proposé aux conseillers municipaux d’investir dans un ensemble de matériel permettant une prévention dans les actions quotidiennes et annuelles de l’agent.

Le dossier présenté a été travaillé avec un ergonome du Centre de Gestion des Côtes d’Armor pour étudier l’ensemble des tâches, les mauvaises manipulations et les actions ou investissements pour y remédier. Dans un premier temps, des améliorations ont pu être réalisées par les agents des services techniques ; abaisser les éléments de cuisine et les éléments de lavage pour une meilleure posture de travail. Dans un deuxième temps, c’est le remplacement du matériel de lavage par des machines adaptées qui pourra assurer les bons gestes.

Notre dossier, une fois validé, sera transmis au FIPHP (Fond pour l’Insertion des Personnes Handicapées dans la Fonction Publique) pour une demande de prise en charge. Ce financement est demandé dans le cadre du maintien dans l’emploi d’un agent après une grave maladie.

Le matériel correspond :

- Un nettoyeur vapeur pour un cout de 4 721,04 euros TTC : actuellement, il est utilisé des produits chimiques et du matériel abrasif entraînant des angles articulaires important impactant l’épaule. Cet appareil permettra de nettoyer et de désinfecter en préservant l’agent.
- Un nettoyeur de sol pour un coût de 2 634.36 euros TTC : actuellement, il est utilisé des balais entraînant des angles articulaires important impactant l’épaule. La mise en place d’une auto laveuse avec bras articulé préservera l’agent.
- Un chariot réglable par manivelle pour un coût de 3 161.62 euros TTC. Le matériel en place ne permet pas le réglage des hauteurs de travail. Celui proposé réglable par manivelle pourra être adapté en hauteur aux tâches effectuées.
- Un siège de bureau en hauteur pour un coût de 423.25 euros TTC. Le siège actuel ne permet pas un travail demi-debout pour préparer les menus, les commandes et effectuer les tâches administratives. Celui proposé permet d’être semi-debout avec un dossier pour soulager le dos et les épaules pendant les tâches administratives.
- Un ensemble de matériel pour le chariot à ménage pour un cout de 259,44 euros TTC. Même avec l’investissement d’une auto laveuse, il reste des coins de la salle non accessible par la machine. Le matériel proposé permet l’utilisation de pré imprégnation ; moins de contact avec les produits d’entretien, système de scratch des lavettes, manche télescopique ergonomique, ...

Le cout total est de 11 229,71 euros TTC.

Le FIPHFP peut prendre en charge jusqu'à 10 000 euros. La commune peut bénéficier du FCTVA sur les investissements. Le solde à la charge de la commune serait donc faible.

L'ensemble des achats ne seront réalisés que suite à l'obtention de l'accord de financement du FIPHFP soit courant 2017.

Pour compléter le dispositif de l'auto laveuse, il est recommandé d'acheter une batterie supplémentaire car leur autonomie est d'environ 45 minutes ce qui n'est pas suffisant pour l'ensemble de la salle. Cette batterie supplémentaire, non comprise dans la prise en charge, est au prix de 348 euros TTC.

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité,

AUTORISE Monsieur le Maire à déposer une demande de prise en charge auprès du FIPHFP pour l'aménagement du poste de travail de l'agent au restaurant scolaire dans le cadre du maintien dans l'emploi.

VALIDE les devis présentés pour un montant total de 11 229.71 euros TTC sous réserve de l'accord de la prise en charge par le FIPHFP, à savoir :

- Auprès de l'entreprise PLG : le nettoyeur vapeur au prix de 4 721,04 euros TTC ; l'auto laveuse au prix de 2 634.36 euros TTC ; le matériel du chariot de ménage au prix de 259,44 euros TTC soit un total de 7 614.84 euros TTC
- Auprès de l'entreprise SARL RBURO : le siège de bureau haut au prix de 423.25 euros TTC
- Auprès de l'entreprise ACTIWORK le chariot réglable en hauteur au prix de 3 191.62 euros TTC

VALIDE l'achat d'une batterie supplémentaire pour l'auto laveuse au prix de 348 euros TTC sous réserve de l'acquisition de la machine auprès de l'entreprise PLG,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les documents correspondants.

IMPUTE l'ensemble des dépenses au compte 2188 opération 194 pour 10 806,46 euros (ensemble matériels de nettoyage) et au compte 2183 opération 194 pour 423.25 euros (siège de bureau) du budget commune 2017.

Délibération n°20161121-02 : Complément Travaux de Restauration de l'Eglise Saint Pierre Phase 1

Référence Nomenclature DE 1.1

Madame Joëlle NICOLAS présente aux Conseillers Municipaux les trois travaux complémentaires à réaliser concernant la restauration de l'Eglise Saint Pierre Phase 1 :

- En effet, durant une réunion de chantier, il a été défini qu'il fallait conserver une tabatière dans la toiture Nord permet un puit de lumière dans l'église alors que dans le dossier de marché, cette tâche n'était stipulé. La tabatière actuelle n'est pas en bon état et demande son changement. Il est proposé un modèle en correspondance avec le monument qui s'intègre dans la toiture. Le cout est de 821.10 euros HT soit 985,32 euros TTC. Un avenant avec l'entreprise DRONIOU sur le Lot n°3 Couverture devra être signé.
- Concernant le Pinnacle de la Façade Nord : pendant les travaux, les employés se sont aperçu que ce pinnacle n'était pas solidarisé avec la structure de l'église. Pour une mise en sécurité, il est recommandé de déposer les premières assises, d'insérer une tige et de remonter les assises en les jointoyant à la structure. L'entreprise LEFEVRE lot n°1 maçonnerie a transmis un devis pour un montant de 3 026.80 euros HT soit 3 632,16 euros TTC. Un avenant devra être signé.

- Concernant les vitraux sud de l'église : Les employés de l'entreprise HELMBOLD se sont trompés quand ils sont venus démonter les vitraux Nord, ils ont pris ceux côtés Sud. Pendant la réunion de chantier qui a suivi cette erreur, L'entreprise HELMBOLD a proposé de réaliser un devis de travaux sur ses vitraux et dans le cas où ceux-ci ne seraient pas retenus, ils reposeraient les vitraux sud comme ils étaient. Le coût est de 3 234 euros HT soit 3 880,80 euros TTC. (s'ils avaient été programmés dans le marché initial, le montant aurait été de 6 638 euros TTC)

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité,

VALIDE les propositions des travaux complémentaires par des avenants au marché des travaux de restauration présentés pour les dossiers énoncés ci-dessus :

- L'entreprise DRONIOU Lot n°3 Couverture pour la tabatière pour un montant de 821,10 euros HT soit 985,32 euros TTC
- L'entreprise LEFEVRE Lot °1 Maçonnerie pour le pinacle pour un montant de 3 026,80 euros HT soit 3 632,16 euros TTC
- L'entreprise HELMBOLD pour les vitraux Sud pour un montant de 3 234,00 euros HT soit 3 880,80 euros TTC.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les documents correspondants,

Délibération n°20161121-03 : Emprunt pour financer les travaux de restauration de l'Eglise Saint Pierre Phase 1

Référence Nomenclature DE 7.3

Madame Marie-Yvonne LE MOAL présente aux Conseillers Municipaux les propositions de taux reçues pour financer les travaux de restauration de l'Eglise Saint Pierre Phase 1.

Le total des travaux s'élève à 206 165,93 euros TTC ; les financements accordés s'élèvent à 134 327,28 euros soit un autofinancement pour la commune de 71 838,65 euros.

Cinq banques ont été contactées pour une proposition d'emprunt de 70 000 euros sur 20 ans avec capital constant ou/et échéance constante ; seulement trois ont répondues dans le délai demandé. (Cf. : tableau de présentation des propositions)

PROPOSITIONS 1 EMPRUNT A TAUX FIXE 70 000 € ECHEANCES CONSTANTES											
BANQUE	DUREE	PERIODICITE	TAUX FIXE DE BASE	ECHEANCES	MONTANT ECHEA	MONTANT	TOTAL INTERETS	FRAIS DOSSIER	DE	COMMISSION ENGAGEMENT	TOTAL INTERETS + FRAIS
					K + INTERETS	ECHEANCE ANNUELLE					
CREDIT AGRICOLE	20 ANS	TRIMESTRIELLE	1,28	CONSTANTES	993,17	3 972,68	9 453,10	105,00			9 558,10
C M B	20 ANS	TRIMESTRIELLE	1,31	CONSTANTES	996,05	3 984,20	9 684,00	150,00			9 834,00
LA BANQUE POSTALE	20 ANS	TRIMESTRIELLE	1,62	CONSTANTES	1 026,15	4 104,60	12 158,15			250,00	12 408,15
PROPOSITIONS 2 EMPRUNT A TAUX FIXE 70 000 € ECHEANCES DEGRESSIVES CAPITAL CONSTANT											
CREDIT AGRICOLE	20 ANS	TRIMESTRIELLE	1,28	1ERE ANNEE	1 099,00	4 379,20	9 072,00	105,00			9 177,00
				DERNIERE ANNEE	877,80	3 528,00					
C M B	20 ANS	TRIMESTRIELLE	1,31	1ERE ANNEE	1 104,25	4 399,80	9 284,65	150,00			9 434,65
				DERNIERE ANNEE	877,87	3 528,66					

Il en ressort que la proposition du Crédit Agricole a le taux fixe le plus bas à 1.28 sur 20 ans avec des échéances constantes pour un coût global de 9 558,10 euros et pour des échéances dégressives avec capital constant pour un coût global de 9 177,00 euros.

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité,

CHOISIT la proposition présentée par le Crédit Agricole pour un emprunt de 70 000 euros à taux fixe de 1.28 avec capital constant et échéances dégressives,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les documents correspondants,

DEMANDE

le versement des fonds le plus rapidement possible.

Délibération n°20161121-04 : Bulletin Municipal 2017

Référence Nomenclature DE 1.4

Madame Marie-Yvonne LE MOAL présente aux Conseillers Municipaux les devis pour la conception et l'impression du Bulletin Municipal 2017.

- L'entreprise MONOCROM pour la réalisation et création de la maquette, le suivi du bon à tirer, le suivi de fabrication et la livraison de 650 exemplaires du Bulletin Municipal 2017 avec :
 - pour 32 pages : intérieures en deux couleurs, une couverture quadri RV et 4 pages centrales quadri pour un montant de 995,00 euros TTC
 - pour 36 pages : intérieures en deux couleurs, une couverture quadri RV et 4 pages centrales quadri pour un montant de 1 105,00 euros TTC
- L'entreprise Publitrégor pour l'impression des 650 exemplaires avec :
 - Pour 32 pages intérieures 2 couleurs + quadri au prix de 1 657,20 euros TTC
 - Pour 36 pages intérieures 2 couleurs + quadri au prix de 1 798,80 euros TTC

Le cout du bulletin sera pour 32 pages à 2 652,20 euros TTC ou pour 36 pages à 2 903,80 euros TTC.

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité,

VALIDE les entreprises MONOCROM et PUBLITREGOR pour la création et l'impression du Bulletin Municipal 2017

VALIDE les montants présentés en fonction du nombre de pages du bulletin :

- soit 32 pages au prix de 2 652,20 euros TTC
- soit 36 pages au prix de 2 903,80 euros TTC

AUTORISE IMPUTERA Monsieur le Maire à signer tous les documents correspondants la dépense au budget commune 2017.

Délibération n°20161121-05 : Bardage Salle Polyvalente Côté Est

Référence Nomenclature DE 1.4

Monsieur René AUFFRET présente aux Conseillers Municipaux les devis de matériaux pour réaliser en régie le changement du bardage de la salle polyvalente côté Est (Ecole) en clin douglas saint louis comme les autres côtés de la salle.

Trois devis ont été demandés :

- Entreprise Alain LE ROY de Cavan pour un montant de 1 705,78 euros TTC
- Entreprise Bretagne Matériaux de Lannion pour un montant de 1 808,91 euros TTC
- Entreprise Point P de Lannion pour un montant de 1 764,78 euros TTC

Il faut aussi prévoir le saturateur à mettre dessus, anti UV en bidon de 5L :

- Entreprise Bretagne Matériaux au prix de 107,74 euros TTC
- Entreprise Point P au prix de 143,48 euros TTC

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité,

CHOISIT l'entreprise Alain LE ROY pour l'achat des matériaux nécessaires au bardage du côté Est de la salle polyvalente au prix de 1 705,78 euros TTC

CHOISIT l'entreprise Bretagne Matériaux pour l'achat du saturateur anti UV en bidon de 5L au prix de 107,74 euros TTC

AUTORISE IMPUTE Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires la dépense au compte 2313 opération 156 au budget Commune 2016.

Délibération n°20161121-06 : Décoration de Noël

Référence Nomenclature DE 1.4

Madame Joëlle NICOLAS et Madame Marianne RICHARD présentent aux Conseillers Municipaux les décorations de Noël envisagées pour la place de l'Eglise.

Le 27 octobre, accompagné d'un agent communal, Mme RICHARD a reçu un représentant de la Société Décolum. Ils ont parcouru la place de l'Eglise, le parking de la salle polyvalentes et le devant de la mairie afin d'étudier des nouveaux aménagements pour mettre en valeur notre bourg avec des nouvelles décorations de Noël.

Il est proposé aux Conseillers Municipaux d'investir dans des guirlandes frise technic-glade led avec des leds fixes et des leds pétillantes pour mettre tout autour de la place de l'église sur les dessous de toitures (avec l'accord des propriétaires) ; au-dessus de la boulangerie, des logements, de chez Gilles « Le Triskell » et chez Lydia « Le Relais du Château » pour obtenir une continuité sur la place.

Pour la Mairie, il est proposé la même guirlande sur la façade et des sphères guirlande 3D de coloris blanc pour mettre sur les 3 potences des jardinières

Le cout global de ces investissements est de 2 260,28 euros HT soit 2 712,34 euros TTC.

En ce qui concerne l'Eglise, il a été envisagé d'illuminer l'église de l'intérieur avec des projecteurs dirigés vers les vitraux pour mettre les en valeur ainsi que dans le clocher. Les services techniques ont le matériel nécessaire pour réaliser cette installation.

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité,

VALIDE	le projet présenté pour les décorations de Noël avec le devis de l'Entreprise DECOLUM pour un montant de 2 260,28 euros HT soit 2 712,34 euros TTC
AUTORISE	Monsieur le Maire à signer tous les documents correspondants ainsi que les courriers auprès des propriétaires
IMPUTE	la dépense au compte 21578 opération 189 du budget commune 2016.

Délibération n°20161121-07 : Recensement 2017

Référence Nomenclature DE 4.2

Monsieur le Maire informe les Conseillers Municipaux des dates du prochain Recensement de la Population : du 19 janvier au 18 février 2017. Pour le réaliser, la commune doit embaucher deux agents recenseurs sur cette période. Ils bénéficieront de deux demi-journées de formation courant janvier 2017.

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité,

VALIDE	l'ouverture de deux postes d'agents recenseurs pour la campagne 2017,
AUTORISE	Monsieur le Maire à effectuer toutes les démarches pour les recrutements.

Délibération n°20161121-08 : Rapport Eau 2015

Référence Nomenclature DE 8.8

Monsieur Louis LE RUE présente aux Conseillers Municipaux le rapport du Syndicat Intercommunal du Kreiz Tréger pour l'année 2015.

Le Syndicat Départemental d’Alimentation en Eau Potable des Côtes-d’Armor a rédigé ce projet de rapport avec l’aide des services du Syndicat Kreis Treger. Ce rapport public est destiné à informer les usagers du service.

Des travaux d’installation de sous compteurs sont en cours de réalisation pour permettre de connaître les secteurs à problème. Ces sous-compteurs indiqueront le débit d’utilisation à l’instant T au service gestionnaire. Des relevés seront donc réalisés de nuit pour savoir s’il y a des fuites sur les réseaux.

Après présentation de ce rapport conformément à l’article L.2224-5 du Code général des collectivités territoriales,

Le Conseil municipal, après délibération, à l’unanimité,

ADOPTE le rapport sur le prix et la qualité du service public de l’eau potable du Syndicat Kreis Treger pour l’année 2015 sans observation et précise qu’il sera tenu à la disposition du public en mairie pour consultation.

Délibération n°20161121-09 : Charte Territoriale pour l’Eau et les Milieux Aquatiques

Référence Nomenclature DE 8.8

Monsieur le Maire informe les Conseillers Municipaux de la signature de la Charte Territoriale pour l’Eau et les Milieux Aquatiques. Le Syndicat mixte des bassins versants du Jaudy-Guindy-Bizien et des ruisseaux côtiers a pour compétence la reconquête de la qualité de l’eau et des milieux aquatiques. Son territoire s’étend sur plus de 50 000 ha et comprend près de 560 km de cours d’eau.

Dans le cadre de son programme d’action, le Syndicat de bassin versant travaille notamment avec les collectivités afin de les inciter à intégrer à leurs politiques les enjeux liés à la qualité de l’eau et des milieux aquatiques. Ainsi, la charte communale Dour han Douar, mise en œuvre en 2004, définit les bonnes pratiques en matière de désherbage communal et d’aménagement de l’espace rural et établit des principes de collaboration entre le Syndicat mixte et les collectivités de son territoire.

La Charte Communal Dour hon Douar a fait l’objet d’une actualisation et de compléments sur l’ensemble des missions transversales du syndicat (bocage, cours d’eau, zones humides, enjeux urbains, ...).

Le Syndicat de bassin versant propose donc aux collectivités de s’engager maintenant dans la charte territoriale pour l’eau et les milieux aquatiques, structurée autour des enjeux identifiés sur son territoire et des engagements définis pour y répondre. Des fiches techniques apportent des recommandations aux élus et aux agents.

Les thématiques traitées dans le cadre de la charte sont :

- Bocage,
- Bords de route,
- Milieux aquatiques,
- Plantes invasives,
- Entretien des espaces communaux,
- Bâtiments, infrastructures et équipements.

La charte territoriale engage d’une part le Syndicat de bassin versant à mobiliser ses moyens pour accompagner les collectivités vers les pratiques les moins impactantes en termes de qualité de l’eau et des milieux aquatiques, et d’autre part les collectivités signataires à faire évoluer leurs pratiques en conséquence.

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité,

VALIDE la charte territoriale pour l'eau et les milieux aquatiques présentée par le Syndicat mixte des bassins versants du Jaudy-Guindy-Bizien,
AUTORISE Monsieur le Maire à signer la charte.

Délibération n°20161121-10 : Indemnités de conseils allouées aux Comptables du Trésor pour l'année 2016

Référence Nomenclature DE 4.4

Monsieur le Maire présente aux Conseillers Municipaux le décompte des indemnités de conseils allouées à Messieurs les Percepteurs qui ont exercés pour notre commune sur l'exercice 2016.

Conformément aux dispositions de l'arrêté ministériel en cours, les décomptes sont répartis comme suit :

- Monsieur Jean-Philippe VION, Trésorier sur la période du 1^{er} janvier au 29 février 2016 : Indemnités de Gestion pour un montant de 73,56 euros Brut soumises à CSG, RDS et 1% solidarité soit un net de 67,06 euros.

- Monsieur Denis BAUDET, Trésorier sur le période du 1^{er} mars au 31 décembre 2016 : Indemnités de Gestion pour un montant de 367,78 euros et Indemnités de Budget pour un montant de 45,73 euros soit un total de 413,51 euros Brut soumises à CSG, RDS et 1% solidarité soit un net de 376,88 euros.

Ces Indemnités seront versées avec les rémunérations de décembre 2016.

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité,

VALIDE les indemnités de gestion et de budget indiqués ci-dessus attribuées à Monsieur VION pour un montant brut de 73,56 euros et à Monsieur BAUDET pour un montant brut de 413,51 euros pour l'exercice 2016.
AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les documents correspondants.

Délibération n°20161121-11 : Attribution Subvention à l'Association « BOULÔU BREIZH TONKEDEG »

Référence Nomenclature DE 7.5

Monsieur le Maire présente aux Conseillers Municipaux la demande de la nouvelle association tonquédoise « BOULÔU BREIZH TONKEDEG » (école de boules à Tonquédec) d'une subvention exceptionnelle pour la création de l'association (assurances, journal officiel, inscription à la fédération de boules, ...). L'école compte environ 20 licenciés.

Le montant de l'assurance devrait être dans les 180 à 200 euros.

Afin de les encourager et de les aider à financer les premières dépenses obligatoires,

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité,

VALIDE une subvention exceptionnelle de 300 euros à l'Association « BOULÔU BREIZH TONKEDEG » pour l'année 2016 de lancement.
IMPUTE la dépense au compte 6574 du budget commune 2016.
DECIDE la décision modificative n° 16 pour payer la subvention :

Chapitre 65	Compte 6574	Subvention organismes privées	+ 300,00 euros
Chapitre 022	Compte 022	Dépenses d'imprévues	- 300,00 euros

Délibération n°20161121-12 : Travaux en Régie exercice 2016

Référence Nomenclature DE 7.1

Monsieur le Maire présente aux Conseillers Municipaux les travaux en régie réalisés par les services techniques municipaux sur l'exercice 2016 :

Travaux en régie 2016						
	Budget 2016			Réalisé 2016		
	Matériaux	Main d'œuvre	Total	Matériaux	Main d'œuvre	Total
Bardage Salle des Fêtes côté Est (Restaurant Scolaire)	2 106,00	2 394,00	4 500,00	/	/	0,00
Matériaux Alain LE ROY et 30 jours de travail						
Extension du Boulodrome	5 345,00	4 655,00	10 000,00	4 594,45	3 458,00	8 052,45
Matériaux Point P et 35 jours de travail						
Aménagement salle Ty Coat	8 345,00	4 655,00	13 000,00	4 623,84	2 660,00	7 283,84
Matériaux Point P Tollens Bricomarché et 35 jours de travail						
Préaux Ecole et Salle Polyvalente						2 980,43
- Préau Ecole				1 650,43	798,00	
- Préau SDF					532,00	
Aménagement Mairie			12 000,00			2 865,44
- Toilette : Factures matériaux et 15 jours de travail	750,00	1 995,00	2 745,00	870,44	1 995,00	
- Accueil : Estimation matériaux et 25 jours de travail	5 132,00	4 123,00	9 255,00	0,00	0,00	
Aménagement aire de jeux + prépa Terrain Multisports			17 600,00			24 713,03
- 8 allées de boules (38ml de bois/allée + 19,56 ttc/tonne de sable)	9 670,00	1 330,00	11 000,00	11 443,26	11 970,00	23 413,26
- aménagement stationnement aire de jeux	734,00	266,00	1 000,00		0,00	
- Allées de circulation : matériaux et 21 jours de travail	2 536,00	1 064,00	3 600,00	0,00	0,00	
- Table de pique nique = 200 € matériaux ; 1 Banc = 345 € matériaux et 2 jours de travail	1 400,00	600,00	2 000,00	1 033,77	266,00	1 299,77
Aménagement aire de Camping cars			2 000,00			3 119,54
- Matériaux et 7 jours de travail	1 069,00	931,00		1 124,54	1 995,00	
Total	37 087,00	22 013,00	59 100,00	25 340,73	23 674,00	49 014,73
		<i>budget</i>	37 000,00	22 100,00	59 100,00	

Il est demandé aux conseillers de valider les montants des achats et des couts de main d'œuvre à transférer à la section investissement concernant les travaux terminés, à savoir :

- Extension du Boulodrome pour un total de 8 052,45 euros
- Aménagement Salle Ty Coat pour un total de 7 283,84 euros
- Préparation des emplacements des préaux pour un montant total de 2 980,43 euros
- Aménagement des toilettes à la mairie pour un total de 2 865,44 euros
- Aménagement de l'aire de jeux pour un montant total de 24 713,03 euros
- Aménagement de l'aire de camping-car pour un montant de 3 119,54 euros

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité,

**VALIDE
AUTORISE**

les travaux réalisés en régie présentés,
Monsieur le Maire à passer les écritures comptables permettant de transférer les dépenses de matériaux et les temps de main d'œuvre de la section Fonctionnement à la section d'investissement :

R - F	Chapitre 042	Compte 722	Extension Boulodrome	8 052,45 euros
			Aménagement Salle Ty Coat	7 283,84 euros
			Préparation des emplacements	2 980,43 euros
			Aménagement Toilettes Mairie	2 865,44 euros
			Aménagement aire de jeux	24 713,03 euros
			Aménagement aire camping-cars	3 119,54 euros
Total				49 014,73 euros

D - I	Chapitre 040	Compte 2135	Opération 223	Extension Boulodrome	8 052,45 euros
			Opération 215	Aménagement Salle Ty Coat	7 283,84 euros
			Opération 203	Préparation des emplacements	2 980,43 euros
			Opération 213	Aménagement Toilettes Mairie	2 865,44 euros
			Opération 208	Aménagement aire de jeux	24 713,03 euros
			Opération 211	Aménagement aire camping-cars	3 119,54 euros
Total					49 014,73 euros

Délibération n°20161121-13 : Décision Modificative n°1 Budget Lotissement Le Clos Nesson

Référence Nomenclature DE 7.1

Monsieur le Maire présente aux Conseillers Municipaux les stocks des terrains restant à vendre au Lotissement Le Clos Nesson pour cette fin d'exercice : Il reste 7 lots à vendre dont 2 signés en compromis chez des notaires en attente des autorisations de permis de construire en instruction.

De ce fait, le montant des stocks restant au 31 décembre 2016 sera plus important que prévu au budget initial.

Il faut donc passer une décision modificative permettant de l'enregistrer.

En fonctionnement :

R	F	Chapitre 042	Compte 71355	Stock au 31 décembre 2016	+ 5017,85 euros
R	F	Chapitre 70	Compte 7015	Vente de terrain	- 5017,85 euros

En Investissement :

D	I	Chapitre 040	Compte 3555	Stock au 31 décembre 2016	+ 5 017,85 euros
D	I	Chapitre 16	Compte 168741	Transfert au budget commune	- 5 017,85 euros

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité

VALIDE la décision modificative n°1 du Budget Lotissement Le Clos Nesson 2016 présentée ci-dessus

AUTORISE Monsieur le Maire à passer les écritures correspondantes

Délibération n°20161121-14 : Enquête Publique concernant l'EARL de KERGUNTEUIL

Référence Nomenclature DE 8.8

Monsieur le Maire informe les Conseillers Municipaux de l'enquête publique qui se déroule actuellement et jusqu'au 2 décembre 2016 concernant la demande de l'EARL de KERGUNTEUIL au titre des installations classées.

Par arrêté préfectoral en date du 4 octobre 2016, la Préfecture des Côtes d'Armor a ouvert l'enquête publique. Toutes les pièces du dossier sont consultables en mairie. Le Commissaire enquêteur a déjà réalisé 3 permanences en mairie, il reste deux dates pour venir déposer des observations : le 25 novembre de 14h00 à 17h00 et le 2 décembre de 16h00 à 19h00.

La demande concerne l'autorisation d'exploiter un élevage avicole au lieu-dit de runenber à Tonquédec. Cet élevage sera de 65 000 emplacements en volailles de chair soit 69 000 animaux équivalent dans deux hangars déjà en place dont un est à réhabiliter. L'exploitant fait le choix d'arrêter l'atelier de vaches laitières pour se consacrer à l'élevage avicole.

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité,

NE FORME aucune observation concernant le dossier présenté.

Délibération n°20161121-15 : Utilisation du champ de la commune

Référence Nomenclature DE 8.8

Monsieur Joël PHILIPPE demande aux Conseillers Municipaux l'autorisation de semer du blé dans le champ de la commune sur la route de Lannion pour la préparation de la Fête des Battages de 2017. Dans le cas où la fête n'aurait pas lieu, une autre association pourrait utiliser la récolte.

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité,

AUTORISE Monsieur Joël PHILIPPE à semer du blé dans le champ de la commune pour l'utilisation de la récolte dans le cadre d'une animation ou par une association communale.

Question n° 16 : Point Verres derrière la Mairie

Madame Julie DENMAT expose aux Conseillers Municipaux les dépôts sauvages d'ordures ménagères voir d'objet volumineux à côté des conteneurs à verres derrière la mairie. Le manque d'incivilité de certains particuliers est très problématique.

Monsieur Patrick LE BONNIEC confirme les dire et informe avoir déjà ramener les poubelles à leurs propriétaires quand il fut possible de définir les auteurs.

Il en ressort que c'est de la vigilance de tous pour conserver cet endroit dans un état de propreté correcte.

Aucune autre question n'est soumise, l'ordre du jour étant épuisé, le Conseil est clos à 22h15.